



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Motifs de la décision

Projet d'ordonnance relative au dispositif d'indemnisation et de réparation des dommages miniers

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 24/02/2022 au 16/03/2022 inclus sur le projet d'ordonnance susmentionné. Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www-maj.consultations-publiques.e2.rie.gouv.fr/projet-d-ordonnance-relative-au-dispositif-d-a2604.html>

15 contributions ont été déposées sur le site de la consultation, dont 3 doublons et 10 identiques.

Les services de la DGPR chargés de l'élaboration des textes ont pris note des remarques reçues. Toutefois, aucune modification n'a été apportée à la suite de la consultation publique.